

## **SIA : Questions fréquemment posées**

### **En quoi consiste le SIA ?**

Le système d'identification automatique (SIA) est un dispositif de radiodiffusion dans la bande maritime VHS, se servant d'un transpondeur à bord des navires et pouvant envoyer des informations relatives aux navires - telles que l'identification, la position, la vitesse et le cap - à d'autres navires et à la côte ou en recevoir.

### **Pourquoi est-il si important pour le milieu maritime ?**

L'aptitude du SIA aux communications navire-navire, navire-côte et côte-navire renforce la sécurité des navires, les services de gestion du trafic et la sécurité maritime.

### **Où le SIA sera-t-il utilisé sur le réseau Grands Lacs / Voie maritime du Saint-Laurent ?**

Les navires munis d'un transpondeur SIA peuvent communiquer entre eux dans le rayon de diffusion (20 à 30 milles) partout sur le réseau Grands Lacs / Voie maritime du Saint-Laurent. Cependant, les communications navire-côte et côte-navire seront initialement limitées aux secteurs de la Voie maritime entre Montréal et le milieu du lac Érié jusqu'à ce que la couverture du SIA soit étendue en amont et en aval des zones de la Voie maritime par les gardes côtières canadiennes et américaines.

### **Tous les navires doivent-ils posséder un transpondeur SIA à bord ? Sinon, quels sont les navires qui doivent en être munis et à partir de quelle date devient-il obligatoire ?**

Les entités de la Voie maritime stipulent que tous les navires devant obtenir un congé préalable et ayant un tonnage brut de 300 ou plus, une longueur hors tout de 20 mètres ou transportant plus de 50 passagers doivent être dotés d'un transpondeur SIA pour transiter par la Voie maritime du Saint-Laurent. Les dragueurs, les usines flottantes et les remorqueurs de plus de 8 m de longueur doivent également être munis du SIA. Seule la première des unités combinées et multiples (remorqueur et convoi) est visée. La date à compter de laquelle le SIA est obligatoire sur la Voie maritime est le 29 mars 2003, date du début de la saison de navigation 2003.

### **Les entités de la Voie maritime ou la garde côtière américaine sont-elles responsables de veiller à ce que les navires soient munis de cet équipement à bord ? Comment cela se fera-t-il ?**

Les entités de la Voie maritime sont responsables de veiller à ce que les navires soient munis d'un transpondeur SIA dans les eaux de la Voie maritime. Les contrôleurs du trafic de la Voie maritime, à l'aide du Système de gestion du trafic (SGT), programment les éclusages en fonction des informations fournies par SIA quant à la position et aux mouvements des navires.

### **Quel est le coût du SIA ? Les transpondeurs et ordinateurs portatifs sont-ils disponibles partout ? Existe-t-il une liste des entreprises où l'on peut acquérir cet équipement ?**

Le coût d'un transpondeur SIA varie selon le fabricant et les options. Le prix de base se situe entre 10 000 et 20 000 \$US. Depuis l'adoption des normes universelles en novembre 2001, les fabricants sont de plus en plus nombreux à travers le monde à offrir ce produit. Les navires devant être dotés du SIA qui arrivent sans le matériel requis à leur bord peuvent louer un SIA portatif à des vendeurs. La liste des vendeurs de SIA peut être obtenue auprès de deux entités de la Voie maritime. Veuillez simplement nous faire parvenir votre demande par courriel à l'adresse suivante : [marketing@seaway.ca](mailto:marketing@seaway.ca).

### **Quelle va probablement être la conséquence la plus importante du SIA sur la navigation sur le réseau Grands Lacs / Voie maritime du Saint-Laurent au cours de la prochaine décennie ?**

Le SIA fait du réseau Grands Lacs / Voie maritime du Saint-Laurent une voie navigable intérieure plus sûre et plus efficace.

### **Quel a été le coût de son élaboration ? Quel a été le rôle joué par le Volpe National Transportation Systems Center du Département américain des transports ?**

Le coût global du projet de développement et de mise en œuvre du SIA pour la Voie maritime s'élève à environ 2 millions de dollars américains soit 2,8 millions de dollars canadiens ces trois dernières années. Les ingénieurs du Volpe Center ont fourni une aide technique aux entités de la Voie maritime quant à l'ensemble des aspects du développement du logiciel, de l'évaluation et de l'achat du matériel, de la mise en place des stations de base terrestres du SIA et de l'intégration du SIA au Système de gestion du trafic de la Voie maritime.